

Compte rendu de séance

Séance du 30 Juin 2017

L' an 2017 et le 30 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de MONDREVILLE, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BAZIRE Jacques, le Maire.

Présents :

M. BAZIRE Jacques, Maire.

Mmes : HERVE Isabelle, LIBERAT Geneviève.

MM : BELLON Loïc, BOURGEOLET Benoist, COLLIN Sylvain, ROBERT Grégory.

Excusé : MM. COLLET Géraud, DESCHAMPS-KLEIN Mathias.

• Afférents au Conseil Municipal : 9

• Présents : 7

A été nommé secrétaire : M. COLLIN Sylvain.

Nombre de membres

Date d'affichage : 27/06/2017

Date de la convocation : 26/06/2017

Date d'affichage : 27/06/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Versailles

le 01/07/2017

et publication ou notification

du 03/07/2017

SOMMAIRE

Procès-Verbal de l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le Maire, Jacques BAZIRE a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L.284 et L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 1 délégué et 3 suppléants.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat du premier tour de scrutin de l'élection du délégué est le suivant :

Monsieur Jacques BAZIRE a obtenu 7 suffrages.

Il est de suite proclamé élu comme délégué et accepte le mandat.

Les conseillers procèdent à l'élection des suppléants.

Le résultat du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants est le suivant :

Madame Geneviève LIBERAT, Monsieur Loïc BELLON et Monsieur Géraud COLLET sont élus avec 7 suffrages obtenus.

Ils sont de suite proclamés élus comme suppléants et acceptent le mandat.

Séance levée à 19h30

En mairie, le 04/07/2017
Le Maire, Jacques BAZIRE

